

*Initiatives ministérielles*

voitures électriques. Je suis heureux que la recherche dans ce domaine fasse des progrès spectaculaires.

Qu'on pense aux voitures électriques; toutes les grandes compagnies automobiles du monde en ont des prototypes. La recherche sur ces prototypes est importantes et doit être encouragée par le biais d'incitatifs mais aussi en adoptant des lois et des règlements.

Pour ce qui est de la recherche sur les véhicules à faible émission, que ce soit des véhicules sans émission de gaz nocifs ou des véhicules électriques, les résultats sont encourageants comme le prouve la voiture mise au point à Los Angeles et qui fonctionne à la fois à l'essence et à l'électricité. Il y a aussi les toutes nouvelles technologies qui font appel aux carburants de remplacement, comme le prototype que la compagnie Mazda a dévoilé au salon de l'automobile d'Ottawa et à celui de l'est du Canada. Cette voiture a un moteur rotatif et un réservoir à hydrogène métallique, c'est-à-dire qu'elle fonctionne à l'hydrogène.

Nissan et d'autres entreprises testent un carburant à l'hydrogène liquide et de nombreuses autres possibilités. Bien sûr, tous ces carburants posent des problèmes particuliers d'approvisionnement, qu'il s'agisse, pour les véhicules électriques du rechargement des piles à une résidence privée ou, pour les autres prototypes, de la disponibilité du carburant.

Le projet de loi S-8 préconise un système de points relatifs aux émissions qui serait, à mon avis, particulièrement utile pour renforcer les normes sur les émissions. En Californie, un tel système s'est avéré très efficace pour inciter les fabricants à produire des véhicules sans aucune émission.

La possibilité de vendre des points encouragerait également la mise au point du véhicule idéal, c'est-à-dire sans émissions, en permettant à un fabricant de recouvrer une partie des coûts de R-D auprès de ses concurrents.

Le député de Davenport a soulevé une question qui mérite d'être approfondie lorsqu'il a demandé comment un tel système de points pourrait être mis en oeuvre. Faudrait-il établir une moyenne pour tous les véhicules d'un même fabricant ou appliquer les points à chaque véhicule? Si cette dernière solution était adoptée, le système varierait d'une province à l'autre en fonction du nombre de postes de vérification des véhicules à moteur et d'autres facteurs semblables. Peut-être le système

devrait-il être mis en oeuvre en collaboration avec les provinces. Mais au départ, l'établissement de moyennes est acceptable et serait probablement l'idéal dans un premier temps. Il reste que nous devrions envisager de nous diriger vers un système où chaque véhicule serait évalué.

• (1610)

Il a également été question des possibilités que nous offrait l'accord de libre-échange nord-américain. Le président Clinton est censé signer l'ALENA, mais il a donné à entendre qu'il négocierait une entente parallèle sur l'environnement. Le vice-président Gore a été un grand champion de cette cause. Avec le projet de loi, nous ferions preuve de leadership. En effet, il nous laisse la souplesse voulue pour nous adapter aux normes de certification d'autres pays et aux normes internationales. Il s'agit là d'un domaine où nous pouvons nous entendre.

Au moment où il est question d'une entente sur l'environnement parallèle à l'ALENA, nous affirmons qu'il faut rationaliser les lois et les règlements des trois pays—Mexique, Canada et États-Unis. Une telle entente pourrait prendre deux tangentes: elle pourrait être fondée sur le plus petit commun dénominateur ou sur le plus grand. En d'autres mots, nous pourrions prendre les règlements les plus sévères du Canada, des États-Unis et du Mexique, et à partir de là, fixer la norme pour tout le continent nord-américain.

J'espère que c'est ce que nous ferons et que nous choisirons les règlements les plus rigoureux pour les trois pays. J'espère qu'elles seront établies dans un accord signé parallèlement à l'accord de libre-échange. Je demande instamment que l'on procède ainsi.

J'espère par ailleurs que les accords parallèles à l'accord de libre-échange signifieront bien sûr que la concurrence entre pays se fera sur un pied d'égalité puisque nous devons tous nous conformer aux mêmes normes.

J'espère enfin qu'il sera conclu parallèlement à l'accord de libre-échange un accord concernant l'application des normes en matière de pollution et d'émission de substances toxiques provenant des véhicules. Il ne sert à rien en effet de rédiger une loi si nous ne sommes pas capables de la faire appliquer en obtenant la coopération des fabricants et en faisant subir des essais aux véhicules. C'est comme une constitution: elle ne vaut rien si elle n'est pas appliquée.